

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge

DÉPOSÉ AU GREFFE LE

29 -04- 2026

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT **Greffe** Tournai

N° d'entreprise : 0897 175 665

Nom

(en entier) : COMETRANS BELGIUM

(en abrégé) :

Forme légale : Société anonyme

Adresse complète du siège : Rue de l'Echauffourée 42 à 7700 Mouscron

Objet de l'acte : Renouvellement de mandats d'administrateurs et administrateurs délégués

Il ressort du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire et du Conseil d'Administration du 16 mars 2026, que:

RENOUVELLEMENT DE MANDATS D'ADMINISTRATEURS

L'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat des administrateurs suivants pour une durée de six ans, qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire chargée de l'approbation des comptes arrêtés au 30/09/2031 (AGO en 2032):

Francis FLAMENT. Son mandat est exercé à titre gratuit sauf décision ultérieure différente de l'assemblée ;

François FLAMENT. Son mandat est exercé à titre gratuit, sauf décision ultérieure différente de l'assemblée

Les administrateurs dont le mandat est renouvelé ont confirmé accepter leur mandat et ont déclaré qu'ils ne font pas l'objet d'une interdiction de gérer telle que visée par l'article 13 de la loi du 4 mai 2023.

Il ressort du procès-verbal du Conseil d'Administration du même jour, 16 mars 2026, que le conseil d'administration a décidé de :

-confirmer/renouveler pour autant que de besoin le mandat des administrateurs délégués, soit François et Francis FLAMENT, pour la durée de leur mandat d'administrateurs;

-renouveler le mandat de Président du conseil d'administration de Monsieur Francis FLAMENT.

PROCURATION EN VUE DES FORMALITES

L'assemblée générale et le conseil d'administration ont donné procuration à la SA VANDELANOTTE, dont le siège est sis à 8500 Courtrai, Kennedypark 1, avec faculté de subdélégation en faveur de ses associés, préposés et collaborateurs, dont Messieurs Thierry DERYCKE et Jonathan DERDEYN, en vue de procéder à la publication aux annexes du Moniteur belge de la décision qui précède et, à cet effet, de compléter, signer et déposer tous formulaires et documents utiles (formulaires destinés au MB et à la BCE, attestation d'identité...).

Fait à Tournai,

Jonathan Derdeyn , Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 08/05/2026 - Annexes du Moniteur belge